



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique fiscale

Question écrite n° 48982

### Texte de la question

M. Philippe Langenieux-Villard attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des veuves titulaires d'une carte d'invalidité à 80 %. Il lui indique que, selon les dispositions fiscales en vigueur, la demi-part supplémentaire normalement accordée aux personnes handicapées titulaires d'une telle carte est refusée aux veuves, au motif que cette demi-part n'est pas cumulable avec celle qui est déjà accordée aux veuves. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour corriger une telle situation qui ne fait qu'aggraver les conditions de vie, souvent difficiles, de ces personnes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Langenieux-Villard Philippe](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48982

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 mars 1997, page 1019